

VILLE DE JARNY
54800

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JUIN 2016
PROCES VERBAL

Etaient présents : MM. ZANARDO, TRITZ, BARBIER, MAGNOLINI, WEY, BESSEDJERARI, BAUDET, VACCANI, DANTONEL, BISIAUX, MINARY Mmes GUILLON, OUABED, TOURNEUR, DE SOUZA, AUDINET, LUX, VINATIER, MEBARKI, HENQUINET

Etaient représentés : MM. ZANIER, LAFOND, MUSQ, COLNAT et Mme GENDRE

Secrétaire de séance : M. WEY

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2016

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 mars 2016.

Le maire fait part des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations permanentes :

Marchés de travaux à procédure adaptée :

Programme quadriennal d'amélioration qualitative de la voirie existante et de petits aménagements de voirie (marché de voirie) : contrat conclu avec EUROVIA pour une année, reconductible 3 fois, pour un montant maxi de 340 000 € H.T. par an. (Il s'agit d'un marché à bons de commandes avec montants mini 160 000 € H.T./an et maxi 340 000 € H.T./an)

Remplacement des menuiseries extérieures dans divers bâtiments – LOT N°1 – Ecole Saint Exupéry : contrat conclu avec ETS WAHU BIGMAT pour un montant total TTC de 74 491.20 €.

Marché de prestations de services à procédure adaptée :

Signature d'un contrat de maintenance informatique pour la médiathèque avec la société SMV COMPUTER pour un montant de 2 900.00 € HT / an.

37. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le maire rappelle que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Meurthe-et-Moselle a été validé par arrêté préfectoral le 29 mars 2016.

Le périmètre de la future intercommunalité – fusion de la Communauté de Communes du Jarnisy avec la Communauté de Communes du Pays de l'Orne et la Communauté de Commune du Pays de Briey – a été arrêté le 5 avril 2016. Les communes disposent d'un délai de 75 jours à compter de la réception du courrier de notification, soit le 7 avril 2016, pour donner leur avis sur le projet de périmètre.

Le maire propose d'émettre un avis défavorable sur le projet de périmètre défini par le préfet de Meurthe-et-Moselle.

Il invite les membres du conseil à se rendre à la manifestation prévue le 29 juin 2016 à 17 heures devant la sous-préfecture, réunissant les élus communautaires, municipaux et tous les citoyens.

Christian Minary intervient : « l'histoire se répète ! Est-ce qu'il s'agit d'un rassemblement ou d'une manifestation ? Y a-t-il un appel à la population, un tract ? Est-ce que ce sont les élus de la CCJ qui lancent cet appel ? »

Le maire indique qu'il s'agit d'un rassemblement à l'initiative de tous les élus du territoire qui souhaitent manifester leur mécontentement.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

38. PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES AU MANDAT SPECIAL – FESTIVAL D'AVIGNON DU 17 AU 23 JUILLET 2016

Considérant que Madame Véronique Tourneur, 6^{ème} adjointe en charge de la culture et de la vie associative, se rendra au festival d'Avignon du 17 au 23 juillet 2016, le maire propose au conseil municipal d'accepter de prendre en charge l'ensemble des dépenses inhérentes à ce mandat spécial. Il précise que la Compagnie du Jarnisy étant invitée au festival Off d'Avignon, il est normal que la municipalité y soit représentée.

Céline Henquinet demande quels sont les bénéfiques attendus par rapport à l'activité culturelle de la Ville.

Véronique Tourneur explique qu'il s'agit du festival Off, auquel seront présentes des jeunes compagnies. Elle espère pouvoir en intégrer quelques-unes pour les prochaines programmations. Par ailleurs, l'objectif est de soutenir la Compagnie du Jarnisy.

Céline Henquinet ne fait pas partie de la commission Culture, c'est pourquoi elle demande s'il serait possible d'avoir un retour.

Véronique Tourneur indique que ça sera fait. Il y aura également une publication dans le Jarny Mag.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

39. DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ECOLE MUNICIPALE DE JARNY AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Véronique Tourneur intervient : « Pour rappel, notre école municipale de musique a été labellisée en 2005 avec une première convention signée en 2006 pour 3 ans, suivie de deux autres conventions de 3 ans et ce jusqu'en 2014 où la convention a été signée pour un an en raison et dans l'attente du résultat des élections départementales en décembre 2015 et de la politique culturelle qui sera proposée aux collectivités. Huit écoles sont labellisées en Meurthe-et-Moselle dont 7 au sud et 1 au nord, celle de Jarny.

Cette labellisation, qui permet la demande de cette subvention de fonctionnement de 16 000 €, que nous vous proposons de solliciter au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, donne obligation au directeur de l'école de faire un bilan annuel et un bilan général et moral tous les trois ans à l'échéance de chaque convention avec présentation d'un nouveau projet. La labellisation, une fois attribuée, n'est pas obligatoirement reconduite. En plus de cette subvention de fonctionnement de 16 000 €, cette charte de labellisation permet également

d'obtenir une subvention supplémentaire de 5 000 € sur un projet autour d'un instrument ou d'un genre de musique (cuivre, cordes, percussions, saxophone).

Quelques chiffres :

- 172 élèves (116 Jarnysiens – 22 de la CCJ et 34 hors CCJ). A noter, une augmentation de 17 élèves Jarnysiens cette année.
- 14 professeurs, tous diplômés, dispensent chaque semaine 175 heures de cours de 17 instruments différents.

Cette année, nous avons été obligés de refuser quelques personnes car les cours étaient complets.

- 165 000 € de travaux prévus et votés au dernier budget (fenêtres, toilettes à l'étage, poursuite de la réfection des salles, salle acoustique).

Je vous proposerai d'ailleurs, avant la fin de l'année, une visite de notre école afin d'apprécier les travaux déjà effectués par nos services.

Je vous rappelle également que ce week-end nous organisons la fête de la musique à Jarny avec une soirée cabaret le samedi soir (concert complet : 300 billets distribués en 3 jours) et dimanche au square Toussaint ou dans la salle Jean Lurçat, diverses prestations des différents groupes de l'école de musique, entrée libre. »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

40. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Véronique Tourneur rappelle que les subventions aux associations ont été votées lors du dernier Conseil Municipal, le 30 mars 2016, toutefois le dossier de demande de subvention de l'association « Prendre un enfant par la main » a été réceptionné après cette date.

Elle propose d'accorder une subvention d'un montant de 205 € à l'association « Prendre un enfant par la main ». Elle précise que le comité consultatif n'a pas été consulté pour cette demande, du fait de son caractère unique.

Elle ajoute : « cette association est située à Moineville et permet aux enfants de familles en difficulté financière de pouvoir partir en vacances (séjour au ski, colonies, centre aéré). Elle est composée de 6 bénévoles dont un Jarnysien, elle travaille en collaboration avec les Restos du cœur, le Secours Populaire, la Croix Rouge, la base de loisirs Solan, ... En 2015, 25 enfants ont ainsi pu partir un peu en vacances dont 2 Jarnysiens. »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

41. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Olivier Tritz indique que la section Volley de l'Union Sportive du Jarnisy organise l'opération « Smachy » initiation au volley-ball et tournoi en direction des élèves des classes de CM2 de la commune. Le club sollicite une subvention de 1 500 € correspondant aux frais d'intervention de l'agent de développement en charge de l'opération.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

Véronique Tourneur rappelle : « La Compagnie du Jarnisy a été sélectionnée par la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine pour présenter son spectacle-crédation « Marguerite

Duras » au festival Off d'Avignon, à la Caserne des Pompiers, du 9 au 26 juillet et ainsi représenter le Jarnisy.

La Caserne des Pompiers est un lieu très prisé par les différentes compagnies et initialement dédié aux compagnies de Champagne-Ardenne mais ouverte depuis 2015 aux autres régions, d'où la demande de la Compagnie du Jarnisy.

Plusieurs entretiens ont eu lieu, dont un grand oral en février dernier où 6 compagnies lorraines ont été auditionnées pour obtenir une subvention et être présentes à la Caserne des Pompiers. Trois compagnies ont été choisies dont la Compagnie du Jarnisy qui est arrivée en 2^{ème} position des votes. Notre compagnie sera donc la seule compagnie lorraine à être présente à la Caserne des Pompiers. Le coût de cette opération s'élève à 50 000 €. La Région accorde une subvention à hauteur de 20 000 €, le Département, à hauteur de 10 000 € et le reste est à la charge de la compagnie. Nous vous sollicitons donc afin d'accorder une subvention exceptionnelle à la Compagnie du Jarnisy d'un montant de 1 500 € afin de contribuer aux frais inhérents à ce déplacement à Avignon mais également et surtout pour participer à cet évènement exceptionnel qui valorise notre compagnie de théâtre locale et les aider dans ce beau projet. »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

Hervé Magnolini indique que les Comités de quartiers ont organisé un pique-nique de l'Amitié le 12 juin 2016, manifestation visant à tisser du lien social entre les habitants et qui se substitue au forum citoyen organisé chaque année par la municipalité. C'est pourquoi une participation financière de 700 € est proposée afin de prendre en charge une partie des frais. La subvention sera versée au CALC - organisme payeur des Comités de quartiers.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

42. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2015

Hervé Barbier présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers, joint à la note de synthèse, pour l'exercice 2015.

43. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR LE SERVICE D'EAU POTABLE – EXERCICE 2015

Hervé Barbier rappelle que le rapport du délégataire a été transmis avec la note de synthèse.

Christian Minary intervient : « Le rapport Veolia affirme page 67 que 312 612 € ont été dépensés dans le cadre du fonds de renouvellement. Mais on ne trouve pas le détail. Une liste de travaux est donnée page 11 sans autres précisions, en particulier sur les coûts. Apparemment, cela ne concerne pas les membranes, puisque page 44, il est dit qu'elles ont été rénovées, pas renouvelées.

Concernant les résultats des analyses page 51, celles concernant les sulfates n'ont jamais été conformes. Pourquoi ?

Le compte d'exploitation (CARE) dressé par Veolia est négatif et les pertes se sont aggravées par rapport à l'an dernier. Veulent-ils signifier que le 7ème avenant cause leur ruine ? En tout cas, les prix indiqués sur les factures sont surprenants en ce sens que, si l'on considère ces chiffres, la baisse par rapport au 1er janvier 2015 est supérieure à celle prévue par le 7ème avenant. Ainsi, l'abonnement était de 85,20 € et devait passer à 76,70 €, or la facture donne 51,98 €. De même, le prix du M3 était de 1,29 € et devait passer à 1,07 €, or la facture donne 0,6948 €. En revanche, la part communale dans le cadre de la nouvelle répartition entre les

recettes de Veolia et celles de la ville a bien augmenté conformément au 7ème avenant, passant de 0,26 € le M3 à 0,47 €.

Le 9 avril 2015, le conseil municipal s'était prononcé en faveur du 7ème avenant et pour un retour en régie du service de l'eau à la fin du contrat avec Veolia en 2020. Où en sommes-nous et comment se prépare cette nouvelle gestion ? D'autant plus qu'en 2020, en application de la loi NOTRe, l'eau sera une compétence intercommunale, ce qui poserait déjà un problème avec l'actuelle CCJ, mais sera encore plus compliqué si jamais le projet de fusion des trois communautés de communes devenait réalité puisque les modes de gestion sur ce territoire sont très variés : syndicats (Soiron, Woigot, Orne-Aval), affermage, régie... »

Hervé Barbier répond : « l'avenant n°7 prévoyait qu'avant le 15 octobre de l'année en cours, Véolia présentait une proposition justifiée d'ajustement du programme initialement convenu, en fonction de l'évolution des besoins techniques, à valider par la Ville. Ces propositions ont été reçues et doivent désormais être validées, ou pas.

Sur 2015, je ne suis pas certain qu'il y ait autant de travaux que Véolia veut le laisser penser. Nous avons relevé un certain nombre d'erreurs dans les chiffres du rapport de Véolia, notamment au niveau des prix, des volumes. Il y a même un décalage entre les chiffres qu'ils nous donnent et les chiffres que la Ville doit compléter dans son rapport officiel destiné à l'Agence de l'Eau. Un courrier a d'ailleurs été adressé ce jour à Véolia pour obtenir un rapport conforme à ce qui est exigé par l'Agence de l'Eau.

Une réponse sera apportée prochainement par nos services aux questions posées par Monsieur Minary relatives aux travaux, consommation énergétique, chiffres des factures.

Au sujet du transfert de la compétence eau potable à l'intercommunalité, au plus tard en 2020, il faut effectivement anticiper et travailler sur cette question dès à présent. Nous pourrions être contraints de retenir une solution que nous n'aurions pas choisie initialement. Il faut déjà mettre à niveau nos installations pour un fonctionnement optimum en 2020. Si on a mis en place des choses, en 2020 ça sera récupéré et géré par l'intercommunalité. »

Le maire ajoute : « la commission Eau sera réunie cette année afin d'échanger sur les différentes possibilités juridiques qui s'offrent à nous en cas de fusion. La préoccupation de Christian Minary est partagée. »

Le conseil municipal prend acte des deux rapports.

44. ATTRIBUTION DE PRIMES DE RAVALEMENT DE FAÇADES

Hervé Barbier propose au conseil municipal d'accepter le versement des primes de ravalement de façades conformément au tableau joint à la note de synthèse. Le montant des travaux s'élève à 58 923,88€ pour un montant de primes de 7 293,44 €. Les 5 dossiers ont reçu un avis favorable de la commission réunie le 09 juin 2016.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

45. CLASSEMENT DE VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL ET DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Hervé Barbier informe le conseil que lors de la réalisation de travaux d'aménagement par le département, le déclassement de la section de route départementale entre le carrefour de l'église et le carrefour du cimetière en direction de Mars-la-Tour, dénommée Avenue Wilson, en voirie communale a été envisagé. En contrepartie, la rue Mozart et dans son prolongement une partie de la rue Charles Gounod devaient devenir des voiries départementales. La procédure de déclassement n'a cependant pas été menée à son terme.

Le département sollicite la commune afin de régulariser cette situation.

Hervé Barbier propose donc au conseil municipal de délibérer comme suit :

- La section de la RD 952, du carrefour de l'église (RD 603 / RD 952) au carrefour des rues Charles Gounod / Avenue Wilson, RD 952 (niveau cimetière coté Mars- la –Tour), est reclassée dans le domaine public communal
- Les rues Mozart, puis Charles Gounod, voies communales, entre le carrefour des RD 603 et 613 et le carrefour RD 952 – Avenue Wilson, sont reclassées dans le domaine public départemental sous la dénomination RD 952.

Le transfert de voirie sera constaté par arrêté préfectoral.

Christian Minary remarque : « On ne va pas revenir sur ce qui a été fait. Mais avec ce qui se passe maintenant c'est une voie communale qui subit tout le transport des poids lourds qui circulent entre la Cilomate et la SOVAB et qui produit une usure assez importante. »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

46. APPROBATION DU DEUXIEME PLAN D'ACTION DE L'AGENDA 21

Hervé Barbier rappelle : « la Ville de Jarny a été un précurseur en Lorraine sur l'élaboration d'une charte d'écologie urbaine en 2006, qui a été labellisée Agenda 21 par le Ministère de l'écologie. Ce premier agenda est arrivé à son terme en 2012. Dès 2013, une large réflexion a été engagée avec nos partenaires départementaux, de l'Etat, et d'autres, pour bâtir un nouvel agenda en faveur du développement durable. Nous avons mis en place un comité technique, un comité de pilotage et à la fin de l'année 2013, les ateliers citoyens pour laisser la parole aux administrés. Un certain nombre d'habitants se sont portés volontaires pour faire partie du groupe de travail et amener leur pierre à l'édifice. De ces réflexions, nous avons pu mettre en évidence 65 actions et plus spécifiquement désormais 61 actions après fusion de quelques actions qui étaient redondantes. Ces 61 actions constitueront donc, si vous en êtes d'accord, notre second Agenda local dont trois axes prioritaires de développement ont été dégagés :

- 1) Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité du cadre de vie
- 2) Favoriser la démocratie participative et la cohésion sociale
- 3) Promouvoir le développement durable auprès des acteurs de la cité.

Le document joint à la note de synthèse constituera la ligne directrice qui sera suivie pendant 10 ans en matière environnementale. Ce document est en totale adéquation avec notre volonté politique de faire de l'environnement une pierre angulaire de notre action municipale.

Le maire rappelle que la Ville de Jarny a été pionnière en la matière et il en est fier. Il fait le lien avec la charte communale du handicap, une des questions essentielles du second mandat.

Il ajoute : « c'est notre façon de travailler. Prendre soin d'associer la population et trouver les meilleures solutions aux problématiques posées. On est sûr de la participation. Je félicite donc Hervé Barbier et Guillaume Moreau qui ont travaillé sur cet Agenda. Nous avons de bons services, très impliqués. Nous faisons, tout à l'heure, référence au problème de l'eau rencontré en décembre dernier, nous avons pu constater combien nos élus et nos services étaient sur le pont pour réagir. »

Christian Minary intervient : « Les actions proposées dans l'axe N° 1 sur la qualité du cadre de vie posent peu de problèmes. La seule interrogation porte sur le financement. Dans certains cas, il s'agit de budgets annuels relativement modestes, dans d'autres de budgets prévisionnels importants. C'est le cas de ce qui a trait aux bâtiments communaux (par exemple 1 million d'€ pour leur réhabilitation thermique). Si l'aspect financier n'était pas assuré, on n'aurait alors à

faire qu'à des déclarations de principes. Je note pour m'en féliciter que la proposition d'extinction nocturne a été retirée du texte définitif, conformément aux avis exprimés en commission.

L'objectif de l'axe N° 2, « favoriser la démocratie participative et la cohésion sociale », relève d'un choix idéologique fort critiquable, directement inspiré du sommet de Rio en 1992 qui, à travers un verbiage pseudo-humaniste, vise à mettre en œuvre les principes de déréglementation chers à Tony Blair et Emmanuel Macron (entre autres) et à y associer les organisations ouvrières et démocratiques. Et comment peut-on parler de cohésion sociale, comme si les classes sociales n'existaient plus, dans un monde où les inégalités n'ont jamais été aussi criantes, où une infime minorité impose sa volonté à l'immense majorité ?

Reconnaissons que le plan qui nous est soumis offre une interprétation très souple de l'objectif affirmé, énumérant une liste de propositions qui relèvent plus d'un catalogue de bonnes intentions : faciliter l'accès de tous aux spectacles, favoriser les services aux handicapés, améliorer le logement.

L'axe N° 3, une fois libéré du vernis idéologique, — reconnaissons que par rapport au texte de 2005, cet aspect est moins sensible — dresse lui aussi une série de propositions qui peuvent facilement faire l'unanimité.

Il demeure que je m'interroge encore sur la nécessité de vouloir faire rentrer des propositions souvent intéressantes et utiles dans le cadre politiquement orienté de l'Agenda 21. Je m'abstiendrai donc sur ce point. »

Hervé Barbier reconnaît que la baisse des dotations de l'Etat n'a pas guidé leur réflexion puisqu'elle a été menée avant. Il ajoute qu'il s'agit d'un document qui vise des objectifs et qui les guide sur les actions à suivre au cours des 10 ans à venir.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 23 voix Pour et 1 Abstention.

47. SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire indique qu'il convient de supprimer les postes qui n'existent plus au tableau des effectifs en raison des avancements de grade et promotion interne de l'année 2016.

Il s'agit des postes suivants :

- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps plein ;
- 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps plein ;
- 2 postes de technicien à temps plein ;
- 3 postes d'adjoint technique de 1ère classe à temps plein ;
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (26 h) ;
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe à temps non complet (19 h) ;
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe à temps non complet (17,5 h) ;
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps non complet (20 h) ;
- 1 poste d'animateur principal de 2ème classe à temps plein ;
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (6 h).

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

48. CHARTE DE L'ATSEM

Fatma-Zohra Ouabed informe le conseil qu'une charte des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) a été établie afin de clarifier le rôle des agents, avec pour

objectif d'assurer un service de qualité au bénéfice des enfants fréquentant les écoles maternelles de la commune.

L'ATSEM est mis à la disposition de l'école maternelle par le maire et se trouve placé sous l'autorité du Directeur ou de la Directrice de l'école maternelle.

Le projet de charte a été validé par les membres du comité technique paritaire, l'Inspectrice de l'Education Nationale, la direction des écoles maternelles et les ATSEM.

Elle propose au conseil d'adopter la charte, jointe à la note de synthèse, qui entrera en application dès la rentrée scolaire 2016/2017.

Christian Minary intervient : « C'est devenu une pratique fréquente. Chaque collectivité locale veut rédiger une charte pour les ATSEM. Pourquoi les ATSEM ? On dit que leur statut est flou. Peut-être, mais dans ce cas il faut le réformer au niveau national.

Si chaque collectivité rédige sa charte, on va tout droit vers l'éclatement voulu par les différentes réformes : un projet éducatif territorial, (c'est d'ailleurs à l'occasion de l'application de cette réforme que les difficultés sont apparues dans la définition des tâches des ATSEM), une réforme des collèges qui instaure quasiment un programme par collège. Il y a danger quand on renforce la localisation et l'individualisation au détriment des statuts nationaux. Aujourd'hui une charte locale pour les ATSEM et demain pour quelle autre catégorie ? C'est le même problème que pour l'actuel projet de réforme du Code du travail. Je ne suis pas convaincu de la nécessité de cette charte. »

Fatma-Zohra Ouabed souligne que ce travail a été réalisé à la demande des ATSEM. Elle précise qu'une charte existait déjà à Jarny mais elle a été retravaillée afin que les enseignants puissent comprendre le véritable rôle des ATSEM. Il s'agissait de reprendre les textes de loi, rien n'a été inventé.

Céline Henquinet intervient à son tour : « Fatma-Zohra Ouabed vient de répondre à ma question. Je m'étais dit effectivement que si l'on mettait noir sur blanc une charte, c'était pour avoir un document opposable. »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 23 voix Pour et 1 Abstention.

49. CHANGEMENT D'EMPLACEMENT D'UN BUREAU DE VOTE

Le maire indique que le bureau de vote du quartier gare sera désormais installé dans la salle de quartier, rue Victor Hugo. Conformément à l'article R40 du code électoral, il propose de valider ce changement.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

Fait à Jarny, le 8 juillet 2016

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacky Zanardo', is written over a horizontal line.

Jacky ZANARDO